

# PUECH DE CABANELLES

## Conditions Générales

Par votre paiement à Puech de Cabanelles vous confirmez de souscrire aux conditions sus-mentionnées :

### 1. Réservation :

1.1 La réservation peut se faire par voie téléphonique ou par internet. Cette réservation n'est définitive qu'après la confirmation de la réception de 50 % du loyer total dans les quinze jours succédant à la réservation.

1.2 Le restant du loyer doit être payé quinze jours avant la date d'arrivée.

1.3 Les montants payés ne seront pas remboursés, les conditions d'annulation étant en pleine vigueur. (voir au point 2).

### 2. Conditions d'annulation :

2.1 Les annulations doivent être communiquées par lettre écrite ou e-mail par le locataire à Puech de Cabanelles. Après réception Puech de Cabanelles enverra une confirmation de l'annulation et une facture.

2.2 En cas d'annulation avant les six semaines précédant au début du loyer le locataire sera accrédité de 50 % du loyer total.

2.2 En cas d'annulation dans les six semaines précédant au début du loyer Le locataire doit le loyer total au loueur.

2.4 Le locataire est conseillé de s'assurer lui-même contre les frais d'annulation.

### 3. Responsabilité du locataire et caution :

3.1 Pendant le séjour dans le/les gîte(s) de Puech de Cabanelles le locataire est tenu pleinement responsable de la/des maisons louées, de leur aménagement et de tout ce qui se rapporte à elle(s). Le loueur doit être dédommagé immédiatement et entièrement par le locataire pour tous les dégâts causés par celui-ci, ses cohabitants ou ses hôtes. Les dégâts seront mentionnés et dédommagés par le locataire lui-même avant son départ.

Les frais de dégâts non-mentionnés mais établis plus tard (dans les 3 jours ouvrés suivants) par le loueur seront augmentés de frais supplémentaires de € 25. Le remboursement aura lieu par voie bancaire ou chèque dans les 20 jours suivant au départ.

3.2 En acceptant le contrat de location le locataire affirme de procéder au paiement des frais de dédommagement au plus tard 20 jours après la date de la facture établie par le loueur.

# PUECH DE CABANELLES

---

## 4. Responsabilité de Puech de Cabanelles :

4.1 Puech de Cabanelles n'accepte aucune responsabilité de pertes, de vols, de dommages, quelle que soit leur nature, dont ont été victimes le locataire du/des gîte(s), ses cohabitants ou ses hôtes.

## 5. Règles à observer :

5.1 Le locataire ne polluera pas le terrain et déposera ses déchets dans les lieux réservés à cet effet

5.2 A la fin de son séjour le locataire laissera le gîte en bon ordre.

5.3 Il est interdit d'introduire des animaux domestiques dans les gîtes.

5.4 Il est interdit de fumer dans les gîtes.

5.5 Le nombre maximum de personnes mentionné dans la description du gîte est limitatif. Seulement en accord avec le loueur il est possible de s'en écarter.

5,6 Pour une période de location l'arrivée au gîte a lieu à partir de 16h00, le départ se fait le matin avant 10h00.